

APPENDICE No 1

rapatriés, 1054. Rapport exposant les réclamations des soldats rapatriés à l'égard d'une gratification supplémentaire, 1055-58. Résolution adoptée par le Club, 1059. Perte financière approximative soufferte par semaine par le soldat rapatrié, 159. Situation industrielle—Assurance—Octroi aux autorités médicales en vue d'un cours complémentaire—Emprunts industriels, 1062-63. Pension aux veuves avec enfants, 1063. Opinion au sujet des plans de rétablissement, 1063-64.

INSPECTEURS INDUSTRIELS:—Personnel entraîné pour placer les invalides dès leur apprentissage fini—Nombre d'industries inspectées, etc., (Parkinson), 381-383.

IRRIGATION:—Voir témoignage de *Cauchon, Noulan*, 593-501.

JACKSON, G. B.,—*Ligue navale du Dominion, Toronto*:—Nombre de membres, une organisation civile, 1002-03. Grief principal, l'insigne de décharge non accordée aux matelots canadiens qui ont servi dans la marine impériale, 1003. On fait mention de plusieurs Canadiens qui ne jouissent pas des avantages du rétablissement que reçoivent les matelots et soldats d'outre-mer, 1004. Non pas considérés comme des combattants, 1004-05. Plaintes à l'effet que certains hommes ayant fait du service ne sont pas éligibles pour la gratification de service de guerre en vertu de l'ordonnance du Service naval n° 3165 (décembre 1918)—Exemples cités, 1005-06. Perte d'une partie de la solde à cause de la dépréciation dans l'échange, 1006. Pertes subies par le témoin lui-même, 1007. Propositions au sujet de l'augmentation dans la différence entre la solde impériale et la solde canadienne payée aux membres du service impérial, 1007. Réclamation relative à la perte causée par le taux d'échange, 1010.

JANSIENSKI, ALEXANDRE:—Voir *Collier, Wm E.*

KENNEDY, R. S.,—*Directeur d'enseignement professionnel*:—Status comme professionnel—Nombre d'étudiants—Pourcentage des étudiants à l'emploi après le cours—Explique le cours suivi par Pritchard—Cas difficiles, comment on devrait les régler—Durée du cours d'entraînement fixée définitivement, 605-10. Hommes dont on ne connaît point le lieu de résidence, après quatre mois d'absence, 610-12. Enseignement pour l'ébénisterie—Difficultés de trouver de l'emploi, 613-14—Traitement accordé par la Commission du Service civil, 612-14—Pourcentage des hommes rééduqués qui suivent les métiers appris—Pourcentage des faillites, 618. Rééducation des mineurs—La loi devrait être modifiée—Perte d'habileté provenant du service, 618-622. Propositions au sujet de la possibilité d'obtenir des résultats plus satisfaisants, si certaines conditions étaient améliorées—Détails donnés, 622-23.

KING, Dr EMOND E.,—*Membre du Conseil du Collège des Médecins Chirurgiens de l'Ontario*:—Résolution concernant la position professionnelle des nouveaux gradués qui se sont enrôlés dans la D. du S.S.A.C., lorsqu'ils ont été appelés pour le service d'outre-mer, et demandant au gouvernement d'accorder \$500 à chacun de ces gradués pour leur permettre de suivre un cours supplémentaire d'au moins six mois, 824-25. Nombre d'hommes qui trouveraient des avantages en Ontario, 828. D'autres individus, professionnels et industriels, qui désirent jouir de ces avantages—Considère que la classe médicale devrait avoir le premier choix du gouvernement, et cela dans l'intérêt du public, 829-32. Lit une lettre d'un médecin du nord d'Ontario qui exprime un grief très sérieux, 833-34. Ce que font les autorités impériales, 835.

KIRKWOOD, DAVID,—*Mécanicien d'outre-mer, Vancouver*:—Demande d'être placé sur le même pied que les soldats rapatriés en ce qui a trait à la gratification, l'établissement sur les terres et autres stipulations—Salaire, 1072-73. Allocation d'absence refusée, 1073. Ne peut obtenir la permission de travailler après les heures de travail en vue d'augmenter ses revenus, 1076. Argent de passage pour épouse non remboursé, 1077.

KYLE, C.,—*Surveillant des apprentis, Usines Angus (C.P.R.), Montréal*:—32 hommes suivant les cours d'enseignement professionnel et douze ayant gradués de ces cours, 912. Bon succès—Cours d'entraînement, huit mois—Gages de chaudronniers—Salaires des apprentis civils, 913-14. Circulaires adressées par le vice-président relativement aux soins à donner aux soldats rapatriés, 914. Propose que les cas anormaux reçoivent une extension de cours, 915. Plaintes ne sont pas très fortes—Citations des plaintes exprimées, 916. L'étudiant en rééducation reçoit sa solde entière du M. du R.S., 912. Les hommes qui ont terminé leur rééducation sont maintenus après leur cours, 918.

LIGUE DES VÉTÉRANS UNIS:—Voir *Flynn, John Harry*, 441.

LIGUE NAVALE DU CANADA:—Voir témoignage de *Jackson, G. B.*, 1003.

LOI CONCERNANT LA COORDINATION ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES:—Entente conclue pour faciliter le placement des soldats non invalides et cela par l'entremise des bureaux de placement exploités sous l'empire de la Loi de Coordination (*Robinson*), 366-69.

LOUGHAN, DAVID,—*Editeur du Vétéran*:—Service d'outre-mer—Pourcentage des membres des T.E.C. qui ont été rétablis—Recommandation concernant l'augmentation des allocations, et de la solde des instituteurs en rééducation—extension du cours, 1018-19. Chefs de ministère, R.S.V.C., ne sont pas des soldats rapatriés, 1020. Pension aux veuves et aux orphelins, coût de la vie, 1023. But de la Commission consultative et devoirs exécutés, 1024. Recommandation de la Commission consultative, 1024-25.